

## **P-509 Sorties éducatives**

Adoptée le : 30 octobre 1999

N° de résolution :

En vigueur le : 30 octobre 1999

Révisée le : 25 mars 2006

Document original : F-600-2 Sorties éducatives, culturelles et sportives des élèves / Catégorie Services aux élèves

Date prévue de l'examen :

### **Contexte**

Le conseil scolaire francophone gère des établissements scolaires disséminés et parfois isolés à travers l'ensemble du territoire de la Colombie-Britannique.

Dans le bon déroulement du processus d'apprentissage, la mise en place de sorties éducatives est une nécessité pédagogique reconnue, afin d'enrichir et de compléter l'enseignement régulier dispensé en salle de classe.

### **Objectif**

Offrir la possibilité aux élèves des différentes écoles francophones de pouvoir se rencontrer et de pouvoir prendre conscience de l'existence d'une communauté francophone provinciale ainsi que de permettre l'enrichissement des programmes réguliers dispensés en salle de classe.

### **Portée**

Cette politique s'adresse à tous les établissements scolaires sous la juridiction du Conseil scolaire francophone et à ses représentants en la personne des directions et directions adjointes des écoles.

### **Énoncé de la politique**

Le Conseil scolaire francophone encourage l'organisation d'excursions scolaires au niveau local, régional, national et international, bien planifiées et supervisées. Le but des excursions scolaires est d'enrichir et compléter les programmes éducatifs définis par le ministère de l'Éducation, le développement intellectuel, social, émotionnel, de carrière, culturel et communautaire de tous les élèves.

### **Cadre législatif ou cadre de référence**

- Loi scolaire de la Colombie-Britannique
- Worksafe BC
- Toute autre loi pertinente en vigueur

### **Principes directeurs**

Cette politique sera révisée régulièrement et les directives administratives afférentes seront communiquées à tous les membres du personnel administratif du CSF.

### **Responsable de la mise en application de la politique**

Le bureau central du CSF est responsable de la mise en œuvre de la présente politique.

### **Documentation connexe**

Directive administrative  
Ensemble des directives et autorisations visant à la bonne planification et supervision de l'excursion

### **Personne-ressource**

La direction générale du CSF